



Transcription d un acte mariage

Par **hansman**, le **29/04/2013** à **12:36**

Bonjour

je suis un citoyen europeen (EU), je reside en France , je me suis marié en Afrique .Mon mariage ayant été célébré à l'étranger , j 'ai fait une demande de transcription de mon acte de mariage auprès de l' Ambassade d'Allemagne. mais en Allemagne , la procedure de transcription prend beaucoup de temps (1 à 3 ans). Ma question est de savoir: cette transcription de mariage est- elle obligatoire pour une demande de visa long pour un conjoint de citoyen de l Union europeenne? j'ai besoin de vos conseils, comment dois- je procéder pour faire venir ma femme si cette transcription s' avère obligatoire ?

Merci